



A Clermont-Ferrand, le 17 février 2025,

Monsieur le Préfet,

Nous, différentes organisations (SNPES-PJJ/FSU Auvergne, Syndicat des Avocats de France section Clermont-Ferrand, USD CGT 63 et FSU 63), avons pris connaissance du rapport de visite du CEF de Pionsat publié par l'ordre des Avocats de Clermont-Ferrand.

Nous exprimons nos vives inquiétudes concernant la gestion de ce CEF et les conséquences que cela pourrait avoir pour les jeunes pris en charge.

Il ressort du rapport de visite de ce CEF que celui-ci :

- est maintenu ouvert par les différentes autorités malgré l'absence de renouvellement de l'arrêté d'habilitation et ce depuis 14 ans,
- bénéficie d'une dotation de financement accordée annuellement, d'un montant, selon le dernier arrêté préfectoral n°2024-1485, de 2 313 22,78 €, alors que les locaux sont inadaptés, non aménagés et non entretenus correctement,
- n'a toujours pas à ce jour de poste d'enseignant, sauf création en cours ce qui relève de l'Éducation nationale, alors que les mineurs accueillis sont âgés de moins de 16 ans et donc astreints à la scolarité obligatoire,
- n'a pas mis en œuvre de nombreuses préconisations du CGLPL (notamment : livret d'accueil, registres des incidents, registre L331-2 CASF, règlement intérieur, contacts avec la famille/l'extérieur, qualification et formation des personnels, mais aussi le recrutement de professionnels qualifiés, faire monter les professionnels en compétence et les aider à faire équipe...).

**Le plan de formation des personnels est « non transmis ainsi que l'effectif des équipes éducatives et de direction.*

Vous pourrez comprendre nos interrogations quant à l'état de la structure, de l'absence de bilan d'activité et surtout l'absence de renouvellement d'habilitation et ce depuis quatorze ans ! L'association gestionnaire est d'une grande « légèreté », pour ne pas dire plus, quant à l'utilisation de la dotation financière de l'Etat pour l'accueil et les prises en charge des enfants et adolescents et les conditions de travail des salariés.

Nous vous demandons de bien vouloir porter une attention particulière à ces dysfonctionnements qui impactent directement les conditions d'accueil et de prise en charge des jeunes, et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier dans les plus brefs délais.

Dans un contexte préoccupant pour l'ensemble des établissements accueillant des enfants et des adolescent.e.s, il nous semble important de vous rencontrer pour échanger sur ces questions. **L'action sociale et éducative pour la jeunesse du département du Puy de Dôme ne peut se faire sans associer et entendre les professionnel.le.s de terrain.**

Veuillez, Monsieur le Préfet, recevoir nos salutations les plus respectueuses.